

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018



1- LE CADRE LEGAL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

A l'occasion du débat, sont présentées :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

2- LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe un certain nombre de mesures impactant les collectivités territoriales :

- nouveau dégrèvement progressif de la taxe d'habitation (suppression pour 80% des ménages d'ici 2020) compensé intégralement par l'Etat sur la base des taux et abattements 2017 ;
- fin de la baisse de dotation globale de fonctionnement (DGF) liée au « redressement des finances publiques » ;
- réforme d'automatisation du FCTVA ;
- contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public, non sous la forme de baisse des dotations (stabilité de la DGF, pérennisation des dotations de soutien à l'investissement) mais sous la forme d'un engagement des collectivités de réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement (13 milliards d'économies à l'horizon 2022) devant permettre une « amélioration de leur besoin de financement » ;

La contractualisation de cet objectif (contrat Etat/collectivité) ne concerne actuellement que les communes et EPCI à fiscalité propre dont les DRF sont supérieures à soixante millions d'euros.

3- LE CONTEXTE LOCAL

3-1 RETROSPECTIVE FINANCIERE

Entre 2013 et 2017, la population jacoumarde a évolué dans les proportions suivantes :

ANNEE	NOMBRE D'HABITANTS AU 1 ^{ER} JANVIER	AUGMENTATION EN NOMBRE
2013	5 015	
2014	5 313	298
2015	5 758	445
2016	6 232	474
2017	6 705	473

Ce qui représente, sur 5 ans, une augmentation d'environ 34% (+ 1 690 habitants).

Toutefois, grâce aux études prévisionnelles effectuées et au cadencement des travaux de la Draye, cette augmentation a été parfaitement maîtrisée, le dimensionnement des équipements communaux répondant aux besoins de notre population.

Dans le même temps, le budget communal a évolué comme suit :

3-1-1 La section de fonctionnement

3-1-1-1 Les dépenses réelles

Nature des dépenses	Dépenses réalisées				
	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	1 483 575	1 466 826	1 500 445	1 125 214	1 178 194
Charges de personnel	3 290 205	3 509 658	3 528 815	3 317 027	3 482 049
Atténuation de produits	241 387	241 387	783 140	786 601	790 178
Autres charges de gestion courante	411 159	423 639	394 479	484 492	545 406
Charges financières	62 879	59 182	54 477	46 731	44 706
Charges exceptionnelles	1 307	3 702	77 455	8 304	12 369
TOTAL DEPENSES REELLES	5 490 512	5 704 394	6 338 811	5 768 369	6 052 902
Opérations d'ordre (amort. prov.)	188 665	177 496	199 633	354 049	192 457
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 679 177	5 881 890	6 538 444	6 122 418	6 245 359

Les charges à caractère général

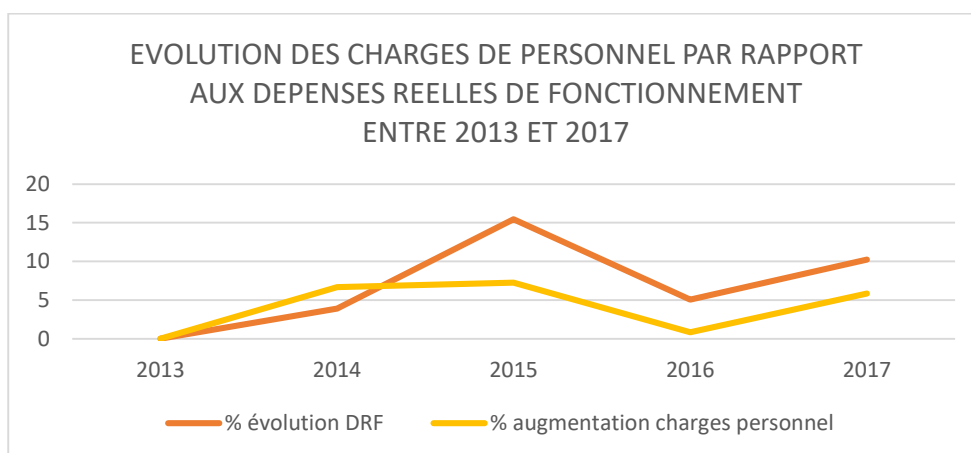
On constate une baisse de 20,6% sur les cinq ans due en particulier au transfert de la compétence voirie à Montpellier Méditerranée Métropole au 1^{er} janvier 2015 (2015 année de transition).

L'évolution entre 2016 et 2017 est de 4,7%.

Les charges de personnel

Le pourcentage d'augmentation sur la période de référence est égal à 5,83. Il intègre :

- l'augmentation des effectifs liée à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la création de nouveaux temps d'accueil périscolaire depuis septembre 2013 ;
- le départ de cinq agents vers Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre du transfert de la compétence voirie, au 1^{er} janvier 2016 ;
- le renforcement en personnel diplômé ou qualifié au sein de la maison de la petite enfance entre 2016 et 2017 ;
- les réformes statutaires votées au plan national, notamment la mise en œuvre de l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations » en 2017.



Les atténuations de produits

Au 1^{er} janvier 2015, la création de Montpellier Méditerranée Métropole entraîne le transfert de nouvelles compétences dont notamment la voirie.

L'attribution de compensation augmente, à partir de cette date, de 498 000 €.

Les dépenses de voirie sont entièrement supportées par la section de fonctionnement au travers de cette attribution.

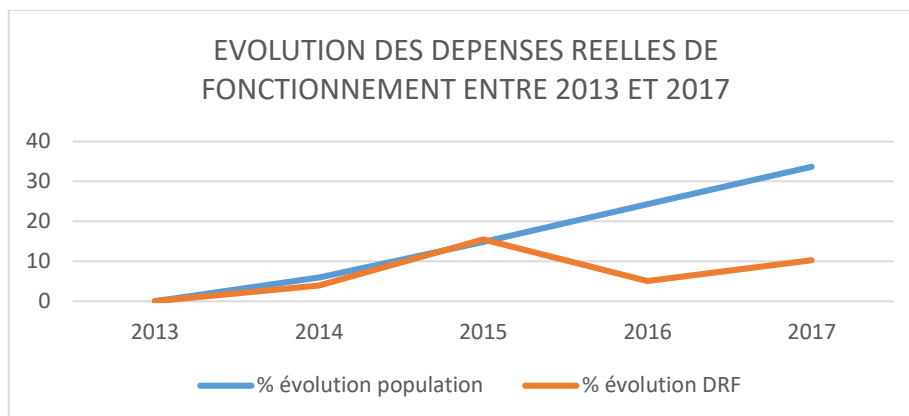
Durant cette année de transition, les charges liées à la voirie demeurent supportées par la commune en dépenses de fonctionnement. Elles sont compensées par des recettes exceptionnelles.

Les charges financières

Le désendettement se poursuit afin de réserver le recours à l'emprunt aux projets structurants de la collectivité.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 10,3% sur les cinq derniers exercices (ce qui représente une moyenne de 2,06% par an) alors que l'augmentation de population s'établit à 34%. En témoigne l'évolution du ratio correspondant :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio DRF/POP Jacou	1020	1000	924	773	765
Moyenne nationale de la strate	948	962	976	954	NC



3-1-1-2 les recettes réelles

Nature des recettes	Recettes réalisées				
	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des services, domaines et ventes	484 015	426 583	881 469	575 661	469 597
Impôts et taxes	3 956 515	4 019 549	4 195 944	4 251 264	4 361 688
Dotations et participations	1 708 930	1 785 482	2 026 516	1 736 585	1 561 758
Autres produits de gestion courante	27 127	34 249	26 974	17 867	17 413
Atténuation de charges	136 259	149 826	237 451	164 592	132 246
Produits financiers	28	25	19	17	16
Produits exceptionnels	1 084	34 071	19 656	184 571	45 655
TOTAL RECETTES REELLES	6 313 958	6 449 785	7 388 029	6 930 557	6 588 373
Opérations d'ordre (travaux en régie)	40 395	38 788	27 492	32 066	6 936
Excédent de fonctionnement reporté	1 481 189	911 413	1 071 309	1 846 284	1 691 029
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 835 542	7 399 986	8 486 830	8 808 907	8 286 338

Les principales sources de recettes ont évolué dans les conditions suivantes :

Produits des services, domaines et ventes

Les recettes ont baissé de 3% entre 2013 et 2017. Le pic 2015 est dû aux remboursements effectués par Montpellier Méditerranée Métropole correspondant à la période de transition du transfert de compétences (environ 373 000 €).

Impôts et taxes

Le produit a progressé de 10,2% en particulier en raison de l'augmentation des bases de la fiscalité directe locale, liée notamment à celle de la population, les taux n'ayant pas augmenté depuis 2006.

Dotations et participations

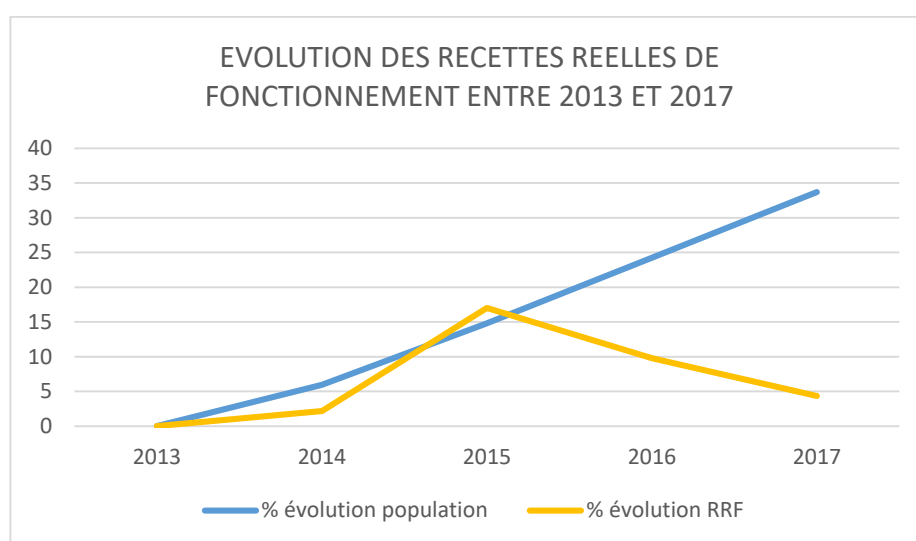
Une réduction globale des dotations de 8,6% sur la période considérée.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé de 30%, en cause la contribution des collectivités au redressement des finances publiques opérée depuis 2014.

Les dotations « Etat » ont diminué à hauteur de 33% mais en raison des actions mises en œuvre par la collectivité en matière d'accueil des jeunes enfants, d'accueil périscolaire et de la jeunesse, les dotations de la CAF ont progressé d'environ 33% malgré un mode de calcul de la prestation de service unique servie aux EAJE modifié depuis 2014 (sur la base du taux de facturation).

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,3% sur les cinq derniers exercices (ce qui représente une moyenne de 0,9% par an). Ci-dessous, l'évolution du ratio correspondant :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio RRF/POP	1192	1148	1111	939	846
Moyenne nationale de la strate	1129	1130	1147	1134	NC



L'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie) a évolué de la manière suivante :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne Brute/Hab.	172	148	187	166	81
Moyenne nationale de la strate	181	169	171	180	NC

Le résultat de fonctionnement 2017 présente un excédent de 2 040 979 € dont 812 716 € seront à affecter au besoin de financement de la section d'investissement, laissant un excédent à reporter de 1 228 264 €.

Sur le plan financier, l'exercice 2017 a été une nouvelle fois marqué par des charges de fonctionnement maîtrisées. L'excédent de fonctionnement permettra à la commune de poursuivre son programme d'investissement comme cela a été le cas les années précédentes.

3-1-2 La section d'investissement

3-1-2-1 Les dépenses réelles

Nature des dépenses	Dépenses réalisées				
	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilisations incorporelles	10 969	46 184	20 189	34 641	8 079
Subventions d'équipement versées	6 439	4 673	0	0	88 814
Immobilisations corporelles	565 367	684 899	611 570	794 248	861 449
Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	1 201 644	465 458	231 312	524 187	553 500
TOTAL DEPENSEES D'EQUIPEMENT	1 784 419	1 201 214	863 071	1 353 076	1 511 842
Dotations, fonds diverses et réserves	42 112	0	0	17 000	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes assimilées	137 224	140 807	144 437	149 897	88 150
Participations	5 250	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	184 586	140 807	144 437	166 897	88 150
Opérations pour compte de tiers	0	0	13 296	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES	1 969 005	1 342 021	1 020 804	1 519 973	2 273 112
Op. d'ordre transferts entre sections	40 395	38 788	27 492	32 066	6 936
Opérations patrimoniales	0	0	0	19 386	315
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0	38 788	27 492	51 452	7 251
Déficit reporté	8 638	807 048	51 390	0	673 120
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 009 400	2 187 857	1 099 686	1 571 425	2 280 363

Dépenses d'équipement

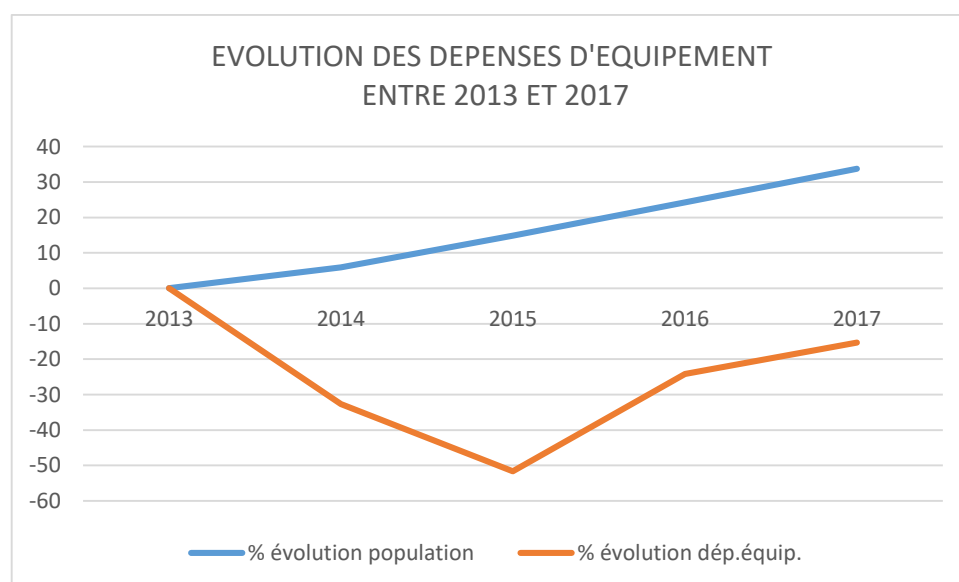
Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2017 (opérations en cours ou achevées) :

- réparations diverses sur le skate parc et le city parc :	19 176
- programme accessibilité : mise aux normes ascenseur MJC :	3 894
- drainage du cimetière ancien :	24 408
- plantations de la Draye :	4 998
- finalisation du projet aires de jeux intergénérationnelles à Las Bouzigues :	12 809
- aménagement de la pinède à l'école maternelle :	12 915
- travaux divers à l'école maternelle (façade et toiture) :	14 141
- cabane « anims » à l'école maternelle :	101 603
- installation d'alarmes de confinement :	
école maternelle :	7 130
école élémentaire :	9 799
- mise en conformité électrique des bâtiments communaux :	4 884
- achat d'une maison individuelle dans le cadre du projet de réhabilitation du Cœur de Ville :	426 100
- accès à la fibre (divers sites) :	6 038
- programme signalétique du Cœur de Ville :	23 846
- équipements informatiques à l'école élémentaire (suite) :	
achat de VPI :	29 949
achat de 4 ordinateurs :	2 626

- réhabilitation de la salle Gabriel Boude :	125 749
- rééquipement de la salle Boude (matériel et mobilier)	7 882
- réhabilitation du château de Bokaud et de ses abords (AP/CP 1 ^{ère} année) :	303 462
- poursuite de la restauration des jardins du parc de Bokaud :	124 288
- voirie :	
régularisation fonds de concours MMM 2015 :	73 936
1 ^{er} acompte fonds de concours MMM 2016 :	14 879

Evolution du ratio dépenses d'équipement/population :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio Dép. équip/POP	364	233	155	225	227
Moyenne nationale de la strate	386	318	260	264	NC



Pour rappel : transfert de la compétence voirie à Montpellier Méditerranée au 1^{er} janvier 2015.

Cet effort d'investissement permet d'améliorer, de compléter et d'entretenir les équipements de la commune et de répondre ainsi aux attentes et aux besoins de tous les habitants.

Emprunts et dettes assimilées

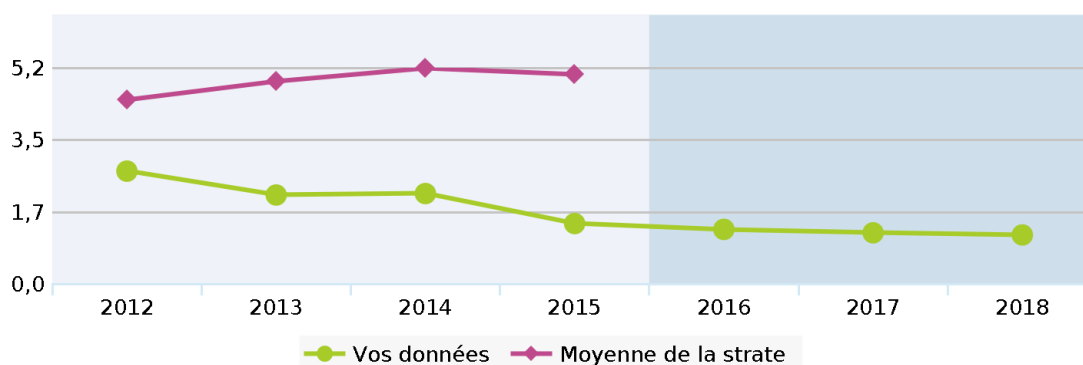
L'autofinancement ainsi que les aides financières reçues des différents partenaires ont permis de ne pas avoir recours à de nouveaux emprunts. La dette par habitant a évolué comme suit :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
En cours au 31 déc/hab.	368	321	272	227	198
Moyenne nationale de la strate	882	864	862	840	NC

Éléments de synthèse	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
La dette globale est de :	1 414 252,02 €	1 326 102,49 €
Sa durée résiduelle moyenne est de :	18,46 ans	17,99 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	10,70 ans	10,39 ans

Type de dette	Capital Restant Dû	% d'exposition
Taux fixe	1 687,79 €	0,13 %
Taux variable	416 589,93 €	31,56 %
Taux fixe à barrière	901 534,62 €	68,31 %

Ratios de désendettement en années

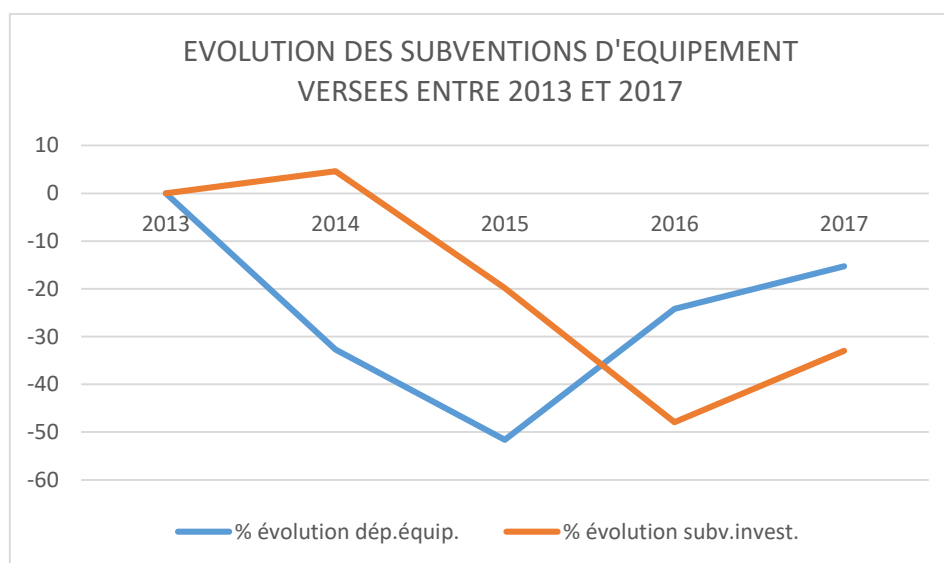


Le programme d'investissement en 2017 a été réalisé une nouvelle fois sans recours à l'emprunt afin de continuer à réduire cette année encore la dette moyenne par habitant de notre commune. Celle-ci s'élevait pour l'année 2016 à environ 227 € par habitant sachant que la moyenne nationale pour les communes de taille comparable se situe à 840 € par habitant.

L'équipe municipale réaffirme ainsi sa volonté de réserver le recours à l'emprunt aux projets structurants de la commune comme cela sera le cas en 2018 pour la réhabilitation du château de Bocaud et de ses abords.

3-1-2-2 Les recettes réelles

Nature des recettes	Recettes réalisées				
	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions d'investissement	381 180	398 757	305 451	198 529	255 357
Cessions d'immobilisations	0	13 136	0	108	0
Emprunts	5 915	0	5 063	0	0
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	387 095	411 893	310 514	198 637	255 357
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	192 047	277 339	183 489	135 932	217 316
Dotations, fonds divers et réserves (TA 3M)	78 630	25 187	24 286	9 881	33 506
Excédents de fonctionnement capitalisés	364 153	1 244 553	446 789	102 100	1 020 961
TOTAL RECETTES FINANCIERES	634 830	1 547 079	654 564	247 913	1 271 783
Opérations pour compte de tiers	0	0	2 412	10 884	0
TOTAL RECETTES REELLES	1 021 925	1 958 972	967 490	457 434	1 527 140
Op. d'ordre transferts entre sections	189 065	177 496	199 633	354 049	192 457
Opérations patrimoniales				19 386	315
TOTAL RECETTES D'ORDRE	189 065	177 496	199 633	373 435	192 772
excédent reporté	0	0	0	67 438	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 210 990	2 136 468	1 167 123	898 307	1 719 912



Le soutien financier des différents partenaires aux projets d'investissements de la collectivité a été maintenu.

Pour conserver à la fois l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement de la commune, nous poursuivons donc notre engagement autour de plusieurs grands axes :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- l'optimisation de la gestion de notre patrimoine,
- la recherche de financement auprès de nos partenaires.

Ainsi la commune continuera à investir en 2018 dans des projets visant à l'amélioration de la qualité de vie des Jacoumardes et des Jacoumards et il vous sera proposé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition conformément à nos engagements de campagne.

3-2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Conformément à nos engagements de campagne, notre action se poursuit autour des grandes thématiques de notre programme :

- Le développement durable et le respect de notre patrimoine :

Patrimoine historique : l'année 2018 sera marquée par le lancement des travaux de réhabilitation du château de Bocaud et de ses abords en partenariat avec la DRAC. Ce projet comprend la création d'une bibliothèque 3ème lieu, le réaménagement d'une place centrale et le transfert d'une partie des services publics de la commune. Il a l'ambition de repositionner le château au cœur de la vie de nos habitants.

La Commune poursuivra son soutien à l'association Histoire et Patrimoine pour développer de nouvelles actions afin de mettre en valeur ce patrimoine.

Les aménagements au sein du parc Bocaud et notamment de l'aire de la Coquille seront poursuivis avec notamment la réalisation de différents éclairages.

Protection des espaces naturels et création de la trame bleue et verte : la préservation des zones naturelles et la sensibilisation au respect de la biodiversité restent une priorité. Le projet de la trame bleue et verte dédiée à la promenade et à la découverte de la nature à travers le territoire communal sera réalisé en 2018 : les abords de la Mayre seront accessibles à tous et réaménagés avec de nouvelles plantations, une consolidation des berges et la création d'une aire de détente ou de pique-nique.

Dans le respect des engagements liés à notre agenda 21, les espaces verts continueront à être repensés et retravaillés avec des plantations d'espèces méditerranéennes pour limiter la consommation en eau.

La Commune continuera à soutenir les actions menées par les jardins familiaux et les vergers partagés.

Des travaux de clôture autour du boulodrome seront effectués pour préserver la pinède tout en maintenant un accès aux différents terrains de jeux et un stationnement plus important.

Plan de rénovation de la voirie communale et d'embellissement de nos quartiers : en lien avec la Métropole, la Commune poursuivra ses efforts dans la rénovation de la voirie. Les abords et la circulation à proximité du château seront repensés afin de faciliter la circulation, le stationnement et le recours aux transports doux.

L'achat de nouvelles illuminations de Noël permettra la mise en valeur de notre commune pendant la période des fêtes.

- Le développement des services à la population et à l'amélioration de la qualité de vie

Accès au sport et à la culture pour tous : lieu de culture, d'échanges, de rencontres et de convivialité, la salle de spectacle La Passerelle est désormais un lieu incontournable de notre commune. La programmation proposée cette année encore témoigne d'une grande diversité de spectacle afin de répondre aux attentes de tous.

Les résidences d'artiste seront poursuivies pour favoriser les créations artistiques et les rencontres notamment avec les scolaires. Les associations jacoumardes continueront à pouvoir utiliser régulièrement la salle de spectacle à titre gracieux.

Un programme d'investissement sera maintenu afin de continuer à proposer un équipement performant tant sur le plan technique que pour la maîtrise des coûts de fonctionnement de la salle.

Nous continuerons à soutenir les projets portés par les associations culturelles, sportives et citoyennes à travers des subventions annuelles et la co-organisation de certaines manifestations par les services municipaux. Ce partenariat prend tout son sens notamment à travers les temps forts portés par les offices municipaux des sports et de la culture.

La Commune poursuivra la rénovation et l'amélioration des équipements sportifs avec notamment la rénovation des terrains de tennis et de leur éclairage et l'entretien des différentes aires de jeux dont le succès n'est plus à démontrer.

Proximité et service public pour les familles et les administrés : la refonte du site internet de la commune annoncée en 2016 est désormais lancée et prendra en compte les nouvelles formes d'accès à l'internet (smartphone, tablette...).

Nous poursuivrons notre politique de mise en accessibilité des espaces publics.

A la suite des travaux importants effectués en 2016 et 2017 au sein de deux cimetières de la commune, les investissements seront poursuivis avec la création de nouveaux caveaux et cavurnes.

Soutien aux entreprises et à la création d'emploi : le programme de signalétique est désormais déployé au cœur de ville. En partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, il sera complété pour améliorer l'accès aux différentes infrastructures de la commune. Un kit d'accueil à destination des entreprises nouvellement installées sur la Commune sera également diffusé.

- Une action pour tous les âges de la vie – bien grandir, bien vivre, bien vieillir

Bien grandir : l'action municipale envers la jeunesse et la petite enfance demeure une priorité. Grâce aux investissements effectués, l'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles.

Des travaux d'aménagement et d'équipement sont programmés à la maison de la petite enfance ainsi que dans les deux écoles.

Cette année encore, l'équipe municipale soutiendra les projets périscolaires proposés à l'école dans l'intérêt des enfants. Nous poursuivrons le financement du temps d'accueil périscolaire (TAP). Nous maintiendrons la gratuité pour les familles et la qualité des projets citoyens, culturels et sportifs, proposés aux écoliers jacoumards entre 16h et 17h dans l'attente des décisions relatives à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Nous poursuivrons les chantiers jeunes, qui accueillent une vingtaine d'adolescents de 12 à 17 ans chaque année. Les semaines multi activités seront maintenues au cours des vacances scolaires et les temps d'accueil seront développés notamment en partenariat avec le collège.

Enfin, un soutien particulier sera accordé aux projets portés par le Conseil des Enfants et des Jeunes tout récemment constitué et dont les projets ont été présentés lors de la cérémonie des vœux à la population.

Bien vivre et bien vieillir :

Dans le cadre du label « Ville, Vivez, Bougez », notre Commune poursuivra ses actions en faveur du sport et de la santé pour l'ensemble des citoyens de tous les âges avec notamment cette année l'organisation d'un temps fort à destination des scolaires.

Nous maintiendrons nos actions en faveur des seniors, pour continuer à lutter contre l'isolement et permettre à tous de bien vieillir à Jacou grâce à un programme mensuel d'activités dédiées comme l'organisation de thé dansant, le programme d'activités physiques adaptées ou d'ateliers mémoire. L'organisation de la semaine bleue restera un temps fort de cette nouvelle année.

- Une commune toujours plus solidaire

La Commune soutiendra les personnes les plus fragiles à travers les actions d'aide et de solidarité mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires : les bénévoles de l'aide alimentaire, les professionnels de l'agence départementale de la solidarité du Conseil Départemental.

Les services du CCAS seront maintenus pour accompagner nos concitoyens dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement ou d'aides financières.

Des travaux seront réalisés afin de permettre l'ouverture d'une épicerie solidaire.

- Investir pour plus de sûreté

Suite au déménagement des locaux de la police municipale et au déploiement de la fibre, le transfert du CSU sera réalisé et la remise à niveau du parc des caméras de surveillance sera lancée en 2018 afin d'être finalisée en 2019.

Ces orientations se traduisent sur le budget 2018 comme suit :

3-2-1 La section de fonctionnement

La population légale au 1^{er} janvier 2018 est de 6 881 habitants (+ 176 habitants par rapport à 2017 soit une progression de 2,6%).

Les principaux postes des **charges de fonctionnement** devraient évoluer comme suit :

- *Charges à caractère général* : 1 259 700 €, soit une progression de 6,9% (+ 81 500 €) par rapport au réalisé 2017. Les principaux postes en augmentation sont :
 - . contrats de prestations de service : + 9 000 € (mission de remplacement CDG34 pour un fonctionnaire en disponibilité) ;
 - . primes d'assurances : + 62 000 € (assurance dommages-ouvrage et tous risques chantier relative à la réhabilitation du château de Bocaud) ;
 - . versements à des organismes de formation : + 9 500 € (certaines formations prévues en 2017 n'ont pu être réalisées en raison du cadre organisationnel du CNFPT) ;
 - . fêtes et cérémonies : + 16 000 € (programmation culturelle et provision pour des projets culturels et sportifs, augmentation du budget des diverses manifestations) ;
 - . publications : + 6 500 € (nouveau plan de ville, diverses publications spéciales, kit entreprises, projet de reportage CE)
 - . autres services extérieurs : + 15 900 € (stérilisation population féline, enlèvement tags, projet activités ados)
- *Charges de personnel* : 3 580 000 €, soit une augmentation de 2,8% (+ 98 000 €). En cause :
 - . la fin du dispositif des emplois aidés pour la collectivité qui se traduit par une dépense supplémentaire de 69 000 € ;
 - . l'augmentation du coût du service de médecine préventive d'environ 9 000 € ;
 - . les mesures liées au PPCR, à l'ancienneté et à la technicité (GVT) : 20 000 €.

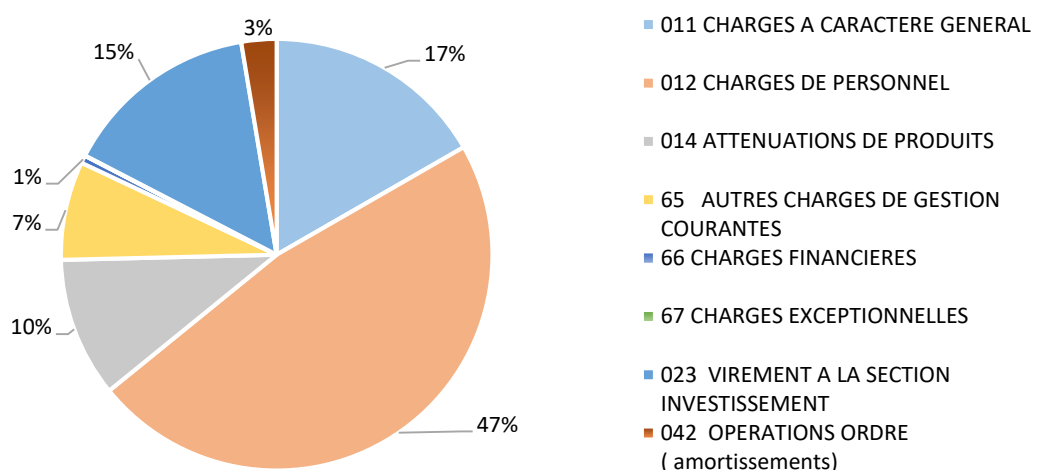
- *Atténuation de produits* : 790 220 €
 - . pas d'évolution attendue de l'attribution de compensation versée à Montpellier Méditerranée Métropole ;
 - . prélèvement au titre de la loi SRU : reconduction de l'enveloppe 2017 dans l'attente de la notification par les services de l'Etat.
- *Autres charges de gestion courante* : 557 500 €, soit une augmentation de 2,2% (+ 12 100 €)
 - . augmentation de la participation au syndicat de restauration du Bérange (restauration scolaire compensée par une augmentation de la fréquentation au restaurant scolaire) ;
 - . subventions aux associations dans le cadre du TAP budgétées sur l'enveloppe maximale annuelle selon convention : + 8 000 € ;
 - . diminution de la subvention au CCAS en raison de l'arrivée à terme de la régularisation de charges sociales en 2017 : - 4 000 €.
- *Charges financières* : 43 400 €, soit une diminution de - 2,9% (- 1 306 €)
- *Charges exceptionnelles* : 2 000 €, (+12 369 en 2017). Il s'agit d'une provision.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévu est de 6 232 820 € (+ 3% par rapport aux réalisations 2017. Ce pourcentage descend à 1,8% hors coût lié à la fin de l'éligibilité au dispositif des emplois aidés).

Dotation aux amortissements : 198 800 €.

L'excédent de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 040 979 €. Après affectation au besoin de financement de la section d'investissement du même exercice, un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 113 354 € est possible.

Ainsi, le total des dépenses de fonctionnement prévues est de : 7 544 974 €



Les recettes de fonctionnement estimées seront les suivantes :

- *Produits des services, domaines et ventes* : 469 700 €

Maintien du niveau de recettes prévoyant :

- . une augmentation mesurée des recettes liées aux activités périscolaires et à la restauration en raison d'une augmentation de la fréquentation ;
- . la fin des remboursements de frais par Montpellier Méditerranée Métropole (période de transition).

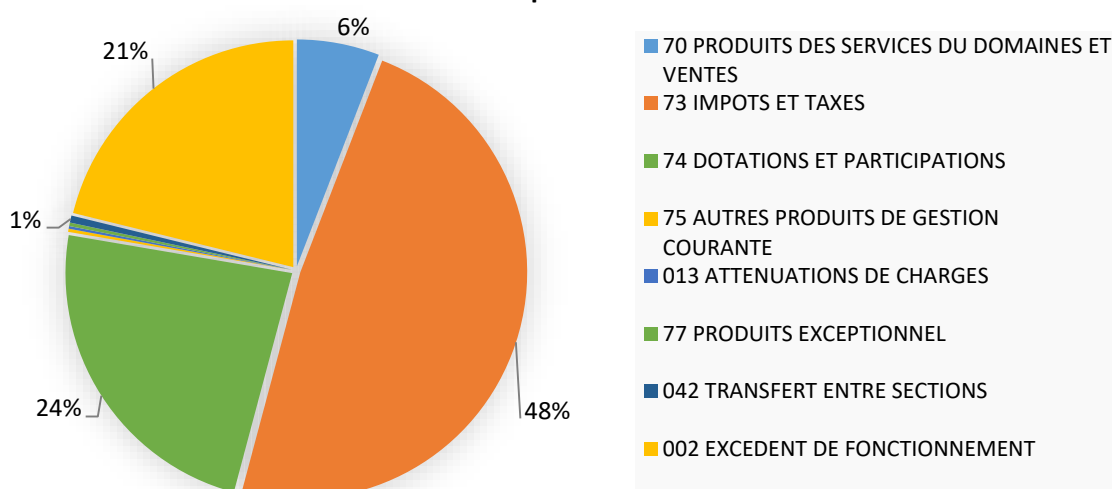
- *Impôts et taxes* : 3 857 300 €, (- 11,6% soit 504 400 €) en raison de la baisse du produit des contributions directes attendue liée aux dégrèvements de la taxe d'habitation mais prenant en compte une revalorisation des bases de 1,24%. La compensation des dégrèvements par l'Etat est constatée au chapitre des dotations et participations.
- *Dotations et participations* : 1 880 700 €, (+ 17,5% soit 319 000 €)
 - . DGF : - 4 800 € ;
 - . FCTVA : - 1 900 € ;
 - . compensation au titre des exonérations de taxes foncières : - 1 500 € ;
 - . participation de l'Etat au titre des contrats aidés : - 84 200 € ;
 - . compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation : + 423 400 € ;
 - . fonds de soutien aux activités périscolaires : - 10 400 € (double rattachement comptable en 2017).
- *Autres produits de gestion courante* : 15 400 € (+17 413 € réalisés en 2017)
- *Atténuations de charges (remboursements frais de personnel)* : 73 900 € (- 58 346 € par rapport à 2017)
- *Produits financiers* : +10 €
- *Produits exceptionnels* : +8 000 € (+45 655 € réalisés en 2017). Il s'agit d'une provision.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévues est de 6 305 010 € (- 4,3% par rapport aux réalisations 2017. Ce pourcentage descend à 3 % hors baisse des recettes liée à la fin de l'éligibilité au dispositif des emplois aidés).

Les recettes d'ordre s'élèveront à 11 700 € (travaux en régie)

Après affectation au besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2017 pouvant être reporté de 2018 est égal à 1 228 264 €

Total des recettes de fonctionnement 2018 prévues : 7 544 974 €



L'épargne brute, par habitant, sera, dans ces conditions de 12,20 €.

3-2-2 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement envisagées s'élèveront en 2018 :

Dépenses d'équipement à hauteur de 3 844 582 € dont 600 100 correspondent à des dépenses engagées sur l'exercice 2017 et non encore réalisées :

- refonte du site internet pour 20 000 €
- entretien du skate-park : 6 000 €
- rénovation de trois courts de tennis : 160 000 €
- rénovation d'aires de jeux : 4 000 €
- poursuite de l'opération « création d'une trame bleue et verte » : 112 700 €
- plantations dans les espaces naturels : 5 000 €
- travaux de clôture du boulodrome : 28 800 €
- travaux, aménagements et équipements dans les écoles : 46 500 €
- travaux, aménagements et équipements à la maison de la petite enfance : 37 200 €
- travaux de grosses réparations dans les bâtiments communaux et l'achat de matériel : 12 600 €
- création de caveaux et cavurnes supplémentaires au nouveau cimetière : 28 600 €
- mise en conformité électrique des bâtiments communaux : 10 000 €
- poursuite des travaux de mise en accessibilité des espaces publics : 62 400 €
- équipements scéniques complémentaires à La Passerelle : 6 600 €
- travaux d'aménagement d'une épicerie solidaire : 32 000 €
- achat d'un local au centre commercial Bel Air : 78 200 €
- poursuite des aménagements de l'aire de la Coquille (eau et électricité) : 58 500 €
- équipement des salles municipales : 5 800 €
- poursuite de la remise à niveau du parc des caméras : 21 000 €
- extension du fonds documentaire de la bibliothèque : 7 200 €
- achat d'illuminations de Noël : 5 000 €
- frais d'études préalables à la réalisation d'opérations : 9 000€
- achat de logiciels, mises à jour et sécurisation du réseau informatique : 17 000€
- réhabilitation du château de Bocaud, comprenant la restauration et la réutilisation du bâtiment et de ses abords, opération entamée en 2017 dans le cadre d'une autorisation de programme répartie sur trois exercices, et pour laquelle les crédits de paiement 2018 sont estimés à 2 003 800 €
- opération de réaménagement du cœur de ville (circulations, stationnement) consécutive aux travaux de réhabilitation du château de Bocaud, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et Montpellier Méditerranée Métropole, compétente en matière de voirie évaluée à 455 800 €

Dépenses financières : 57 410 €

LA DETTE

L'annuité de la dette en capital s'élève à 55 700 €. (86 500 € en 2017).

La dette par habitant évolue comme suit :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Encours au 31 déc/hab.	368	321	272	227	198	185

Sa durée résiduelle est de 21 ans. L'encours prévisionnel au 31 décembre 2018 est de 1 270 400 € réparti entre taux fixe (70%) et taux révisable (30%).

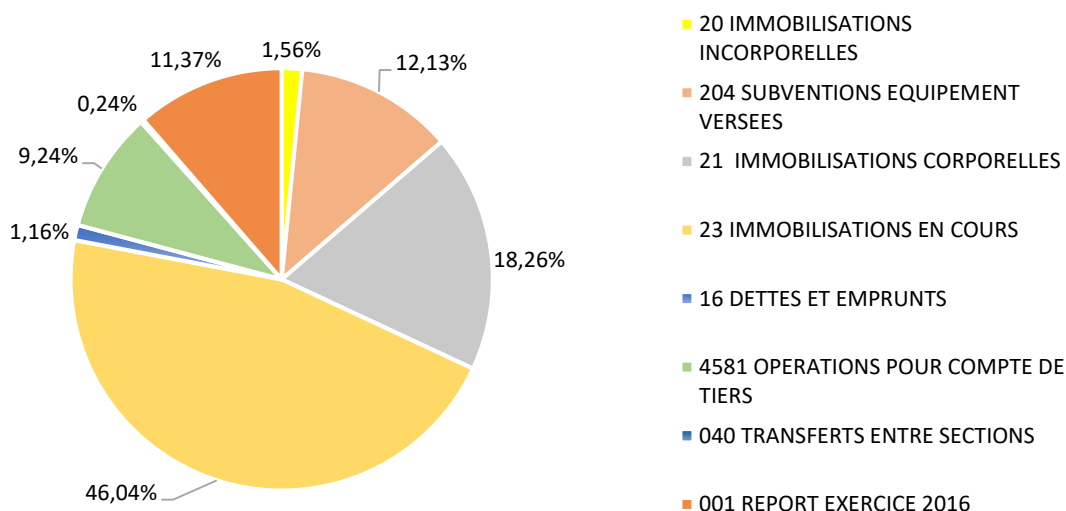
LES OPERATIONS SOUS MANDAT

Dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage, la dépense relative au réaménagement du cœur de ville sera également imputée au compte 4581 : opérations sous mandat s'agissant de la compétence « voirie ». On retrouvera cette même somme en recettes.

Le total des dépenses réelles d'investissement prévues est de 4 918 204 € dont 606 112 € correspondant à des dépenses engagées et non mandatées en 2017 (+ 2 038 980 par rapport aux réalisations 2017).

Les dépenses d'ordre s'élèveront à 11 700 € (travaux en régie)

Total des dépenses d'investissement 2018 prévues : 4 929 904 €



Les recettes d'investissement attendues en 2018

- *Subventions d'investissement* : 430 666 € dont 350 666 € correspondant à des attributions antérieures. A ce jour, les aides financières obtenues et notifiées au titre de l'année 2018 représentent 80 000 € et concernent :
 - . la rénovation de trois courts de tennis :
 - aide de l'Etat au titre de la DETR pour 50 000 €
 - aide du Conseil Départemental de l'Hérault pour 25 000 € ;
 - . l'amélioration scénique de La Passerelle pour 5 000 € (aide du Conseil Régional d'Occitanie) ;

D'autres subventions, émanant de nos différents partenaires, devraient être attribuées à la collectivité dans le cadre de l'opération de réhabilitation du château de Bocaud et de ses abords.

- *Recettes financières* : 2 730 100 € (dont 3 200 € de restes à réaliser) :
 - . le FCTVA représentera 156 200 € ;
 - . la taxe d'aménagement devrait rapporter 11 182 € dont 3 182 € au titre des restes à réaliser ;
 - . l'excédent de fonctionnement dégagé en 2017 doit permettre, après affectation, de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 812 716 €.
 - . comme annoncé, un emprunt devrait être mobilisé au cours de l'exercice 2018 afin de financer une partie de l'opération de réhabilitation du château de Bocaud et de ses abords à hauteur de 1 751 226 €.

- *Opérations pour le compte de tiers* : 455 760 €
 Il s'agit de la contrepartie de la dépense qui doit être constatée au compte 4581 et correspond à la co-maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réaménagement du cœur de ville.

Le total des recettes réelles d'investissement prévues est de 3 617 750 € dont 353 848 € correspondant à des recettes engagées et non réalisées en 2017 (+ 1 736 762 par rapport aux réalisations 2017).

Dotations aux amortissements 2018 : 198 800 €

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2017 qui, après affectation au besoin de financement de la section d'investissement du même exercice, s'élève à 1 228 264 €, ainsi que la prévision 2018 en section de fonctionnement, *un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 113 354 € est possible.*

Total des recettes d'investissement prévues : 4 929 904 €.

